



PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE MEAULNE-VITRAY

Le 18 novembre 2025

L'an deux mil vingt cinq, le dix-huit novembre, les membres du Conseil municipal de MEAULNE-VITRAY, se sont réunis à 19h30 dans la salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 13 octobre 2025 conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Jacques BARDIOT, Arthur CASAUX, Paula CHAUSSENOT, Pierre-Marie DELANOY, Jérôme JOMIER, Karine KREMER, Anthony MERCIER, Jérôme MERLIN, Elisabeth PLESSE, Alexandre SOUDRY, Brigitte TOURRET, Françoise TULARS.

Absents excusés : David GUILLAUME, Carine LAPLAINE.

Mme TULARS a été élue secrétaire.

Quorum : 8

Début de séance 19h34.

- Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 16 octobre 2025 :**

Le Procès-Verbal du 16 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

- Annulation du projet d'un tiers lieu au 3 rue du Docteur Conquet :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le projet du tiers lieu, prévu à côté du gîte communal, était lié au projet des logements séniors prévu initialement sur l'aire de repos du Cheval Blanc. Le projet des 8 logements séniors ayant été annulé à cet emplacement-ci, le projet du tiers lieu est de fait également annulé, celui-ci étant destiné à recevoir et accueillir, en partie, les ainés des futurs logements. Le Conseil décide à l'unanimité d'annuler le projet du tiers lieu au 3 rue du Docteur Conquet et de déplacer ce projet à côté du projet des logements en habitat inclusif.

- Proposition d'achat d'une impasse communale au lieudit Les Places :**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçut le 24 octobre précisant le souhait de la société PIM PARTICIPATIONS d'acquérir une impasse communale entourée de parcelles lui appartenant. Monsieur le Maire précise que cette voie communale est une impasse et qu'il n'y a pas de chemin de randonnée. Monsieur JOMIER précise avoir un rendez-vous avec un bûcheron afin d'estimer les chênes présents le long de cette voie. Le Conseil municipal, à 11 voix pour et une abstention, autorise la vente de cette impasse et autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de cession.

- **SIESS : interrogation sur le maintien de l'adhésion au syndicat :**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de la Présidente du SIESS demandant à chaque commune membre de confirmer ou non le maintien de leur adhésion au syndicat avant le 31 décembre. Monsieur le Maire précise les difficultés actuelles du SIESS, tout en rappelant cependant que la gestion des fournitures par chacune des communes serait compliquée. Le Conseil constate le manque d'informations de la part du SIESS quant à sa dissolution possible et du devenir de la gestion des fournitures. C'est pourquoi, le Conseil décide de s'abstenir et ne souhaite pas se prononcer sur la dissolution possible du SIESS. Le maintien de la commune au sein du SIESS est prolongé par faute d'informations complémentaires.

- **Nomination d'un référent ERRE :**

Monsieur le Maire présente le dispositif ERRE (Élu-e Rural-e, Relais de l'Égalité).

L'action ERRE a vocation à s'appliquer à toute situation de discrimination rencontrée sur une commune rurale : raciale, LGBTQI+, situation de handicap... Les élus sont formés à accueillir la parole des victimes et à les orienter vers les structures d'accueil les plus adaptées.

Les référents communaux ont les missions telles que s'informer, réaliser des actions de sensibilisation, et venir en aide à ceux qui en ont besoin.

Le conseil décide à l'unanimité, de nommer Madame KREMER Karine comme référent communal ERRE.

- **Travaux de renforcement et d'enfouissement de la ligne basse tension au poste au lieudit Les Brosses : étalement du montant des travaux :**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de renforcement et d'enfouissement du réseau électrique s'élèvent à 170 840 €HT. La commune participe à hauteur de 32 767 €HT, le reste étant à la charge du SDE03.

La contribution doit être imputée en fonctionnement et peut être étalée sur 5, 10 ou 15 ans.

Le Conseil décide de ne pas étaler cette dépense et prévoit le montant au budget 2026.

- **Nouvelle convention avec le SICTOM :**

Monsieur le Maire ajourne cet ordre du jour par faute d'éléments.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame TULARS précise que le menu du repas des ainés a été choisi par les élus. Le traiteur choisi est le restaurant *La Cuisine D'Autrefois* à Saint Amant Montrond. Il y a 108 ainés d'inscrits, ainsi que 6 élus et les deux musiciens.
- Monsieur le Maire fait lecture des remerciements de Monsieur JAILLET pour les condoléances adressées par la commune.
- Monsieur le Maire présente un courrier de l'Etat proposant la vente à la commune des délaissés sur le territoire de Meaulne-Vitray. Monsieur JOMIER considère cette proposition intéressante, représentant des réserves foncières pour la commune. Monsieur JOMIER propose de visiter ces terrains.
- Monsieur le Maire annonce aux élus un très bon retour de l'association Epi de Lumière suite au marché de Noël qui s'est déroulé le dimanche 16 novembre et dont les bénéfices étaient entièrement versés à l'association.
- Monsieur JOMIER précise que les travaux d'installation de la toile de coco au ruisseau de Fay sont terminés.
- Monsieur le Maire précise que le chemin de randonnée aux Mamourets (direction Epineuil) est ouvert, celui-ci permettant de relier les chemins de randonnées entre Epineuil et Meaulne. Le

- chemin est actuellement utilisable à pied ou à cheval, le terrain est encore trop humide pour circuler en vélo. Une réunion avec la commune d'Epineuil a eu lieu sur place durant les travaux.
- Les travaux de la borne de recharge ont commencé. Les deux places prévues prochainement pour les voitures électriques représentent un nouveau service pour la population. L'emplacement sélectionné par le SDE03 pour l'installation de cette borne résulte de la capacité du transformateur à supporter la borne. C'est en effet, le seul transformateur assez puissant de la commune. L'installation de la borne est gratuite pour la commune. Monsieur MERLIN demande si la borne sera équipée d'une borne de recharge domestique pour le chargement des vélo électriques.
 - Madame TOURRET précise que les 28/29 et 30 novembre aura lieu la collecte nationale de la Banque Alimentaire. Sur la commune de Meaulne-Vitray, celle-ci s'effectuera au Panier de L'Aumance aux horaires d'ouverture du commerce. Madame TOURRET recherche des bénévoles pour le samedi 29 novembre.
 - Monsieur JOMIER précise que le Conseil départemental a décidé de retirer l'aire de repos des Diots en raison du problème de la terre qui pousse le mur du riverain. Cet espace sera par la suite engazonné. Il serait nécessaire de faire ensuite une nouvelle convention avec le Conseil départemental pour l'entretien du terrain par les agents communaux.
 - Le Conseil départemental réalise également le retrait des embâcles dans l'Aumance au pont de la route départementale 2144.
 - Madame CHAUSSON rappelle que le concours photo, cette année sur le thème du bâti, est fini et que les élus doivent voter.
 - Madame TULARS précise que la salle Alain Fournier est décorée pour la période de Noël.
 - Madame CHAUSSON précise que le Petit Meaulne-Vitray est ouvert, les élus sont invités à proposer des sujets pour l'exemplaire de décembre 2025.
 - Monsieur JOMIER indique que l'association des Parents d'Elèves de Meaulne-Vitray souhaiterait la présence d'élus lors de la soirée de Noël prévue le 05 décembre afin d'élire le plus beau pull moche.
 - Madame KREMER recherche des bénévoles pour aider au service lors du goûter de Noël des enfants de l'école. La remise des cadeaux se fera cette année pendant le temps scolaire.
 - Madame TULARS précise que la décoration extérieure de la commune se fera le 6 décembre 2025.

Prochain Conseil municipal le jeudi 04 décembre 2025 à 19h30 à la Mairie de Meaulne.

Levée de séance 21h22.

Le Maire,



Pierre-Marie DELANOY

La secrétaire,

Françoise TULARS

